
DOCUMENT D'INFORMATION

L'Accord Canada-Manitoba 2021-2022 à 2025-2026 sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada et le plan d'action qui l'accompagne prévoient des investissements pour les deux premières années de l'Accord. Les investissements de 129,31 M\$ en 2021-2022 et de 197,35 M\$ en 2022-2023 serviront à instaurer un système de garde à 10 \$ par jour pour tous les enfants. Ce service accessible, abordable et flexible sera aussi plus inclusif et de meilleure qualité.

Les fonds alloués en vertu de l'Accord serviront prioritairement à financer les fournisseurs réglementés offrant des services de garde aux enfants de six ans et moins. Les sommes seront investies dans les secteurs prioritaires suivants.

Abordabilité

- Diminution moyenne des frais de garde de 50 % comparativement à 2019 d'ici la fin de l'année civile 2022.
- Mise en place d'un système de modulation des frais de garde en fonction du revenu brut des ménages de façon à parvenir à une moyenne de 10 \$ par jour pour les places réservées aux enfants de six ans et moins d'ici la fin de l'exercice 2022-2023.

Accessibilité

- Création de 23 000 nouvelles places dans les garderies sans but lucratif et les garderies en milieu familial d'ici 2025-2026.
- Soutien des fournisseurs réglementés pendant la transition vers le système pancanadien.

Qualité

- Augmentation de 15 % du nombre d'éducatrices de la petite enfance répondant pleinement aux exigences de certification du Manitoba d'ici 2025-2026.
- Modernisation du curriculum et du processus de certification des éducatrices de la petite enfance afin d'offrir des services inclusifs d'excellente qualité.
- Élaboration d'un curriculum complet, intégré, inclusif et tenant compte des différences culturelles de façon à faciliter la création de programmes adaptés à la culture, à offrir des expériences d'apprentissage qui encouragent l'ouverture à la diversité et à intégrer l'histoire et les cultures autochtones dans tous les programmes.
- Instauration d'une échelle salariale minimale pour les éducatrices de la petite enfance afin de les attirer et de les retenir au sein de profession.

Inclusivité et diversité

- Soutien à des services et programmes adaptés, intégrés et tenant compte de la diversité culturelle des enfants.
- Élaboration et financement d'un plan pour veiller à ce que les enfants de communautés vulnérables (dont les enfants handicapés, les enfants à besoins particuliers, les enfants autochtones, les enfants racisés, les enfants de nouveaux arrivants et les enfants de minorités de langue officielle) aient un accès équitable aux places de garderie en tenant compte de l'évaluation de leur besoin en services de garde menée dans le cadre des efforts constants du Manitoba pour la planification de la mise en œuvre du système pancanadien.

Rapports

- Communication des données financières et administratives disponibles pour suivre de près la progression de la mise en œuvre du système pancanadien.
- Recensement annuel des fournisseurs de services de garderie pour colliger des données de base, et communication des résultats obtenus avec le gouvernement fédéral.
- Envoi d'une lettre au gouvernement fédéral sur la structure tarifaire proposée par la Province et les prochaines étapes à franchir.